

Assemblée Générale Section Locale Bretagne – 2013

Se tiendra :

MJC Villejean
2 rue de Bourgogne
35 000 Rennes

Le 26 janvier 2013 de 14h à 18h

Pour tout renseignement

Mistral OZ – 06 xxxxxxxxxx – mistral.oz_partipirate.org

Pour voter par correspondance ou procuration

Prenez 20 minutes pour participer à la vie du parti :

1. Prendre deux enveloppes
2. Indiquer sur la première :

"Parti Pirate"
Mistral Oz
Appartement xxxx
14 rue Louis et René Moine
35200 Rennes

3. Imprimer la feuille suivante (page 2) et la compléter
4. Imprimer les bulletins de vote (page 3 et 4)
5. Mettre le bulletin 4 dans la seconde enveloppe, cachetée
6. Refermer la première enveloppe avec :
 - a. La feuille 2
 - b. La feuille 3
 - c. L'enveloppe cachetée
7. Vous pouvez mettre votre email au dos de l'enveloppe pour être informé à réception.
8. Si vous souhaitez le faire par email, vous pouvez scanner les documents et les envoyer par email à mistral.oz_partipirate.org.

Procuration

Je soussigné, _____, adhérent du Parti Pirate sous le numéro d'adhérent < _____ >, je

donne procuration à _____ (vous pouvez indiquer plusieurs noms) pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la Section Locale Bretagne du 26 janvier 2013 à Rennes.

_____ (date)

_____ (signature)

Note 1 : si vous ne connaissez pas votre numéro d'adhérent, faites-en la demande à secrétaires-nationaux@partipirate.org.

Note 2 : Vous pouvez remettre cette procuration en main propre.

Vote par correspondance

Je soussigné, _____, adhérent du Parti Pirate sous le numéro d'adhérent < _____ >, je vote correspondance lors de l'Assemblée Générale de la Section Locale Bretagne du 26 janvier 2013 à Rennes. Si je ne suis pas correctement rattaché à la Section Bretagne et que ma situation le permet, je demande mon rattachement à la section.

_____ (date)

_____ (signature)

Note 1 : si vous ne connaissez pas votre numéro d'adhérent, faites-en la demande à secrétaires-nationaux@partipirate.org.

Note 2 : Pensez à joindre les feuillets ci-dessous. Le feuillet 4 ne pourra être pris en compte que s'il est envoyé par la poste dans une enveloppe cachetée.

Bulletin des votes – publique

Mettre une croix dans la bonne case

		Sans avis	Approbation	Opposition	Souhaite une révision
== Rapport 2012 ==					
Approbation du rapport moral (quitus)	http://ppir.at/54	-	-	-	-
== Vote du règlement intérieur ==					
Vote 1 (version de base)	http://ppir.at/55	-	-	-	-
Vote 2 (critères démocratiques)	http://ppir.at/55	-	-	-	-
Vote 3 (Assouplissements 2013)	http://ppir.at/55	-	-	-	-
== Vote de la coordination ==					
Co-coordination	si approuvé, il y aura deux coordinateurs, sinon qu'un seul.	-	-	-	-
== Motion de clôture ==					
Approbation de l'Assemblée	Par correspondance, vous devez vous exprimer sur les conditions de convocation et sur l'ordre du jour.	-	-	-	-

Bulletin des votes – confidentiel

Mettre un ou deux noms. Vous pouvez choisir parmi les noms proposés ou indiquer librement une autre personne (ou vous-même).

Attention, ce bulletin doit être mis dans une enveloppe cachetée pour être valide.

	Responsable 1	Responsable 2 <i>(facultatif)</i>	Aucun choix
== Coordinateur ==			
Chargé du relai avec les autres sections et les instances nationales, de l'animation des réunions de la section locale. Il y a deux co-coordonateurs qui sont élus. Ils ont les mêmes responsabilités. (Sauf motion contraire précédemment). Ils sont responsables de leur section locale et siègent à la coordination nationale pour y représenter leur section. Candidat-e-s : Antigone	-	-	-
== Trésorier ==			
Chargé de la tenue du budget de la section, des autorisations de dépenses et de la communication de l'état des finances. Il y a deux co trésoriers. Candidat-e-s : <i>aucun à ce jour</i>	-	-	-
== Responsable des membres ==			
Chargé de la relation avec les membres et de la tenue de la liste des adhérents de la SL. Il y a deux co responsables. Candidat-e-s : <i>aucun à ce jour</i>	-	-	-
== Autres responsabilités ==			
Les rôles suivants sont généralement possibles : <ul style="list-style-type: none">• Animateur, chargé de la coordination interne des projets de la section• Porte-parole, chargé de la rédaction et la validation de communiqués de presse et de la relation avec les médias et les acteurs locaux ;• Responsable de communication, chargé de la mise en forme des supports de communication, du graphisme, des réseaux sociaux et de la gestion du site internet.	Fautes de candidature, ils ne seront pas désigné au cours de l'assemblée générale. Vous pourrez néanmoins candidater ultérieurement à ces charges.		